



Le centre de gestion du Doubs, votre partenaire RH

Nouvelles modalités d'adhésion

SOMMAIRE

1

Une **offre de service** élargie

2

Une **tarification** ajustée

3

Une **adhésion** simplifiée

4

Un **partenariat** renouvelé

Le contexte



De nouvelles **missions et compétences** régulièrement confiées aux CDG sur les enjeux RH



Des **besoins nouveaux** exprimés par les collectivités



Un **cadre budgétaire contraint** qui invite à se réinventer



Des **évolutions RH** pour les collectivités qui nécessitent un **accompagnement** expert ET opérationnel



Une **perte d'attractivité** de la FPT, des difficultés de recrutement



Une nouvelle **dynamique** des équipes et une volonté **d'aller plus loin**

La raison d'être du CDG25

porteur de multiples expertises en interne et organisateur de complémentarités avec ses partenaires

à la fois expert technique et tiers de confiance

avec d'autres partenaires

« Le CDG 25 fédère et mutualise les expertises et les ressources pour conseiller et accompagner les collectivités, à anticiper les transitions, afin de déployer une vraie politique RH »

comme l'évolution du statut, l'organisation des instances, les évolutions métiers et des compétences

dans le cadre de la politique statutaire et au-delà

Le CDG25 : VOTRE partenaire

Conditions de notre performance

Coopérer
Mutualiser
Innover

Notre posture

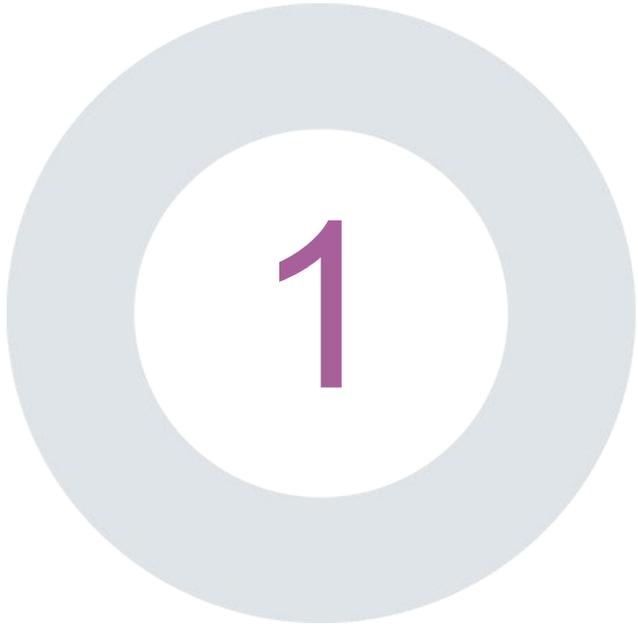
Adaptabilité
Personnalisation de la réponse
Tiers de confiance

Notre utilité

Apporter des solutions
Être un lieu d'expertises
Faciliter et alléger le quotidien

Nos valeurs

Disponibilité et réactivité
Écoute et recherche de solutions
Proximité



1

**Une offre de service
élargie**



Une offre de service étendue

APPUI ET CONSEILS RH

- Conseil et accompagnement en gestion statutaire
- Conseil et accompagnement en gestion des retraites
- Conseil et assistance contentieux
- Enquêtes administratives
- Médiations
- Gestion des allocations chômage
- Réalisation des paies
- Bilan des ressources humaines
- Conseil médical
- Secrétariat des instances
- Assurance statutaire

ÉTHIQUE PUBLIQUE

- Conseils et avis déontologiques (agents)
- Conseils et avis déontologiques (élus)
- Dispositif de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

RECRUTEMENT ET ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

- Agence d'intérim
- Concours et examens professionnels
- Conseil en évolution professionnelle et accompagnement aux mobilités
- Conseil en recrutement

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

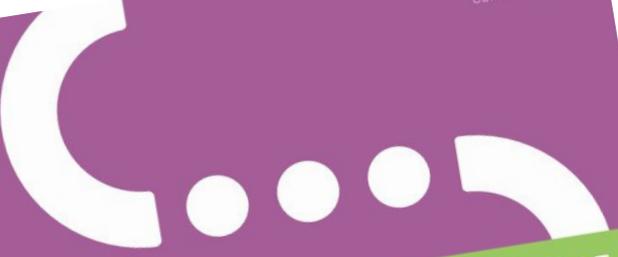
- Médecine préventive
- Conseil en prévention
- Inspection en santé et en sécurité au travail
- Évaluation des risques
- Reclassement et maintien dans l'emploi
- Psychologie du travail
- Ergonomie du travail
- Protection sociale complémentaire



[Découvrez toutes nos missions sur notre site internet](#)

Conseil et assistance contentieux

APPUI ET CONSEILS RH



CONSEIL ET ASSISTANCE
CONTENTIEUX

Un accompagnement en phase pré-contentieuse et contentieuse

cdg Centre de Gestion
DOUBS FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

CONSEIL ET ASSISTANCE CONTENTIEUX

Besoins de conseils dans la stratégie pré-contentieuse ou contentieuse, d'accompagnement dans les différentes étapes, rédaction de mémoires devant la juridiction administrative, le centre de gestion met à votre disposition ses experts.

UN ACCOMPAGNEMENT EN PHASE PRÉ-CONTENTIEUSE ET CONTENTIEUSE



Un litige vous oppose à l'un de vos agents, une action contentieuse est engagée, vous voulez obtenir conseils et assistance dans la définition d'une stratégie ?
Vous voulez assurer la défense de votre collectivité ou établissement devant le tribunal administratif et avez besoin d'un spécialiste de la procédure contentieuse ?
Le centre de gestion peut vous aider dans toutes les étapes, dès la naissance du litige, en vous conseillant sur la meilleure stratégie, et même durant la procédure devant le tribunal, en rédigeant, pour vous, les mémoires en défense.

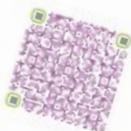
BÉNÉFICIAIRES

- collectivité non affiliée ✓
- collectivité affiliée ✓

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Un accompagnement dans toutes les étapes
- Une stratégie adaptée à la situation et à vos orientations
- Un expert du contentieux
- Un coût bien inférieur au recours à un avocat
- L'assurance de disposer d'un interlocuteur à votre écoute et expert du droit de la fonction publique

CONTACT
guichet.employeur@cdg25.org
03 81 99 36 30



TARIFICATION
Facturation à l'acte

cdg Centre de Gestion
DOUBS FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE



Enquêtes administratives

APPUI ET
CONSEILS RH



ENQUÊTES
ADMINISTRATIVES

Confiez la réalisation d'enquêtes administratives à un tiers neutre

cdg DOUBS
Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE



ENQUÊTES
ADMINISTRATIVES

CONFIEZ LA RÉALISATION D'ENQUÊTES ADMINISTRATIVES À UN TIERS NEUTRE



L'enquête administrative permet de s'assurer de la véracité des informations ou connaissances portées à la territoriale. L'enquête doit être réalisée avec rigueur et impartialité. A l'issue de l'enquête, l'autorité pourra, en fonction des éléments recueillis, décider des suites à donner en justifiant matériellement sa décision.

Utilisée traditionnellement en matière disciplinaire, pour s'assurer et établir de l'existence des fautes commises par un agent, l'enquête peut aussi permettre à l'autorité territoriale de faire le point sur le fonctionnement d'un service, sur des tensions entre agents, ou encore sur la réalité ou non d'un accident de service déclaré, sur l'existence d'une insuffisance professionnelle... Elle est aussi régulièrement préconisée à la suite d'un signalement d'actes de violence, de harcèlement, de discrimination ou d'agissements sexistes.

L'enquête administrative peut être confiée au centre de gestion qui se charge alors :

- D'organiser l'enquête (réunion de cadrage, élaboration d'un calendrier, élaboration d'un questionnaire...)
- D'auditionner les personnes impliquées
- De mener des investigations complémentaires
- De rédiger le rapport d'enquête

BÉNÉFICIAIRES

- collectivité non affiliée
- collectivité affiliée

CONTACT

guichet.employeur@cdg25.org
03 81 99 36 30

TARIFICATION

Facturation à l'acte

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

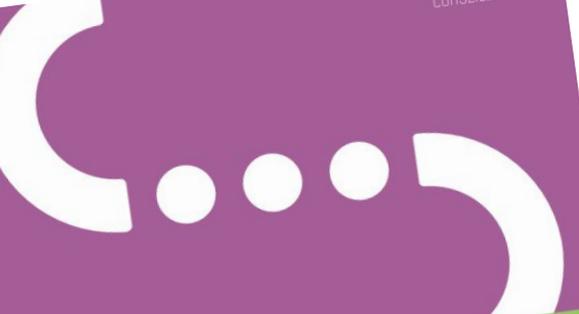
- La garantie d'une enquête menée dans des conditions de neutralité, impartialité, objectivité
- Rigueur et maîtrise du statut
- Sécurisation des décisions prises sur le fondement de l'enquête administrative

cdg DOUBS
Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE



Médiations

APPUI ET CONSEILS RH



MÉDIATIONS

Réglez vos conflits de manière amiable avec l'aide du centre de gestion

cdg DOUBS Centre de Gestion FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

MÉDIATIONS

La médiation est un mode de règlement alternatif des conflits qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation de la justice administrative. L'objectif de la médiation est d'amener les parties à un accord grâce à l'intervention d'un tiers neutre et objectif: le médiateur. Elle permet d'aboutir à une solution plus rapidement qu'en saisissant la justice et s'effectue de manière confidentielle.

En cas de différend entre agent et employeur public, les collectivités peuvent recourir à la médiation afin de trouver une solution amiable et éviter une procédure au tribunal administratif.

RÉGLEZ VOS CONFLITS DE MANIÈRE AMIABLE AVEC L'AIDE DU CENTRE DE GESTION



L'agent public qui conteste certaines décisions administratives individuelles (celles listées dans le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable) a l'obligation de saisir au préalable un médiateur dans le délai de recours contentieux de deux mois. Le centre de gestion assure cette mission de médiation préalable obligatoire.

Au-delà du cadre de la médiation préalable obligatoire, les parties peuvent être d'accord pour entrer en médiation et s'entendre pour désigner le centre de gestion comme médiateur chargé de les aider à régler leur conflit (médiation à l'initiative des parties).

Enfin, lorsqu'un tribunal est saisi d'un litige, le juge peut, après avoir obtenu l'accord des parties, ordonner une médiation pour tenter de parvenir à un accord entre elles (médiation à l'initiative du juge). Le juge peut choisir de confier la médiation

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée
collectivité affiliée

CONTACT

guichet.employeur@cdg25.org
03 81 99 36 30

TARIFICATION

Collectivités affiliées : inclus dans la cotisation/ facturation à l'acte
Collectivités non affiliées : facturation à l'acte

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Un médiateur qualifié et formé à la médiation
- Un accord adapté à votre situation grâce à une réflexion construite et personnalisée
- Une procédure amiable réparatrice et conciliatrice permettant de renouer le dialogue
- Un processus mené dans des conditions de neutralité, d'impartialité et d'indépendance
- Une garantie de confidentialité
- Une réduction des coûts et des délais en évitant une procédure au tribunal administratif

cdg DOUBS Centre de Gestion FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Gestion des allocations chômage

APPUI ET CONSEILS RH

GESTION DES ALLOCATIONS CHÔMAGE

Une solution clé en main pour l'indemnisation des agents involontairement privés d'emploi

cdg DOUBS Centre de Gestion FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

GESTION DES ALLOCATIONS CHÔMAGE

Tous les fonctionnaires et agents contractuels territoriaux de droit public involontairement privés d'emploi ont droit, s'ils remplissent les conditions, au versement de l'allocation d'assurance chômage appelée allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé.

UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN POUR L'INDEMNISATION DES AGENTS INVOLONTAIREMENT PRIVÉS D'EMPLOI

Si le service public de l'emploi détient un rôle majeur puisqu'il doit assurer en particulier l'accompagnement des demandeurs d'emploi, que ces derniers proviennent du secteur public ou du secteur privé, les employeurs publics assurent eux-mêmes leurs agents contre le risque de chômage en supportent la charge financière et indemnisent directement ceux qui remplissent les conditions. Pour leurs agents contractuels, ils ont la possibilité d'adhérer au régime d'assurance chômage.

Dans le cadre d'une convention avec un prestataire externe, le centre de gestion assure pour le compte des employeurs débiteurs des allocations chômage :

- le calcul du droit initial à indemnisation chômage ;
- la détermination de la durée d'indemnisation, calcul de l'ARE, définition du point de départ de l'indemnisation, établissement de la notification d'admission ;
- le suivi et la réactualisation des données : suivi mensuel des droits, étude du droit en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage...

BÉNÉFICIAIRES

- collectivité non affiliée
- collectivité affiliée

CONTACT

guichet.employeur@cdg25.org
03 81 99 36 30

TARIFICATION

Inclus dans la cotisation

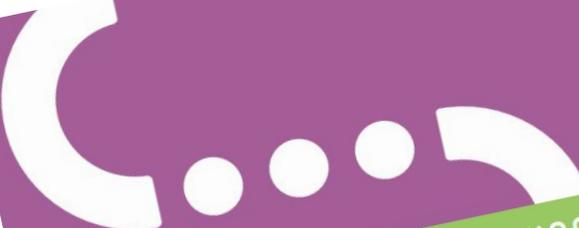
+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Une solution clé en main
- Une connaissance pointue et actualisée de la réglementation
- Un suivi mensuel de l'allocataire

cdg DOUBS Centre de Gestion FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Réalisation des paies

APPUI ET CONSEILS RH



**RÉALISATION
DES PAIES**

Confiez la réalisation des paies de vos agents

cdg Centre de Gestion
DOUBS FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



**RÉALISATION
DES PAIES**

Réaliser les paies des agents (et les bulletins d'indemnités d'élus) est de plus en plus complexe. Des changements réglementaires réguliers, une technicité de plus en plus lourde, beaucoup de temps consacré au débricolage d'autres missions au service des habitants... Restez maître du décisionnel, mais délégez les tâches techniques au centre de gestion.

CONFIEZ LA RÉALISATION DES PAIES DE VOS AGENTS



Le centre de gestion propose une mission de réalisation des salaires et indemnités aux différentes collectivités, avec pour objectif d'accompagner l'ensemble des opérations relatives à la paie et ce sous différentes configurations.

Vous renseignez seulement les éléments variables (heures supplémentaires, astreintes, absences...) ainsi que les informations relatives aux mouvements de personnels (départ en retraite, disponibilité, nouveaux collaborateurs...) et nous nous occupons de toutes les opérations techniques et de la DSN. Vous récupérez ensuite les bulletins de salaire ainsi que les états comptables pour mandatement.

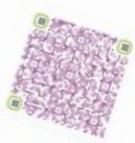
BÉNÉFICIAIRES
collectivité non affiliée
collectivité affiliée

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Une expertise dans la gestion des carrières de vos agents (avancements, reclassements, congés maladie...)
- Une veille réglementaire en matière de rémunération des agents titulaires ou non, des élus, des vacataires...
- Mise en œuvre mensuelle de votre DSN, vérification et dépôt du fichier
- Une équipe à votre écoute pour vous assister, vous dépanner, vous conseiller
- Des démarches simplifiées, un gain de temps pouvant être mieux utilisé
- Sécurité, simplicité, maîtrise des coûts

CONTACT
guichet.employeur@cdg25.org
03 81 99 36 30

TARIFICATION
Facturation à l'acte



cdg Centre de Gestion
DOUBS FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Bilan des ressources humaines

APPUI ET
CONSEILS RH

BILAN DES RESSOURCES HUMAINES

Bénéficiez d'aide et de conseils
pour mieux piloter
vos ressources humaines

cdg Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DOUBS



cdg Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DOUBS

BILAN DES RESSOURCES HUMAINES

A l'heure des restrictions budgétaires et de la concurrence sur le marché du travail, mieux connaître ses ressources humaines est essentiel pour bien gérer sa collectivité. Tous les ans, les collectivités alimentent un portail numérique avec les données sociales de l'année précédente. La richesse et la variété des indicateurs permettent d'étudier en détail la situation de la collectivité et le profil des agents, sur une grande diversité de thèmes tels que les effectifs, le déroulement de carrière, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, l'absentéisme, la formation, les droits sociaux.

BÉNÉFICIAIRES

- collectivité non affiliée
- collectivité affiliée

CONTACT

guichet.employeur@cdg25.org
03 81 99 36 30

TARIFICATION

Collectivités affiliées :
inclus dans la cotisation
Collectivités non
affiliées :
inclus dans
la cotisation socle /
facturation à l'acte

BÉNÉFICIEZ D'AIDE ET DE CONSEILS POUR MIEUX PILOTER VOS RESSOURCES HUMAINES

Tout employeur public doit élaborer, chaque année, un Rapport Social Unique (RSU) rassemblant les éléments et données en vue de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Outre la mise à disposition d'un portail numérique, seul canal de collecte des informations statistiques, le centre de gestion peut vous accompagner dans le recueil, la saisie et surtout dans l'exploitation de ces nombreuses informations.

Une bibliothèque de synthèses-type et détaillées, est disponible sur simple demande, couvrant des domaines tels que la parité, la rémunération, l'absentéisme ou les risques psycho-sociaux.

Pour aller plus loin, une comparaison et une analyse personnalisée peuvent être établies pour vous aider dans la prise de décisions et la définition d'orientations. Grâce à l'éclairage des informations départementales, régionales et nationales, chaque collectivité bénéficie ainsi de l'expertise mutualisée des centres de gestion sur les tendances de l'emploi territorial.

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Une formation et une assistance à la saisie tout au long de l'année
- Un bilan complet et détaillé
- Un éclairage objectif sur les points essentiels de vos ressources humaines
- Des synthèses claires et illustrées
- Des comparaisons fines et sur mesure
- Un archivage pérenne



Conseils et avis déontologiques

ETHIQUE
PUBLIQUE

CONSEILS ET AVIS DÉONTOLOGIQUES (AGENTS)

Un expert des règles déontologiques
pour conseiller les agents

cdg DOUBS Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

CONSEILS ET AVIS DÉONTOLOGIQUES (AGENTS)

Les agents de la fonction publique sont soumis à toute une série de règles déontologiques dont l'essentiel a été fixé par le statut général des fonctionnaires. Compte tenu des évolutions législatives, il n'est pas toujours chose simple pour les agents et les collectivités de s'y retrouver. Afin d'obtenir un conseil, agents et collectivités peuvent saisir un référent qui est chargé de les conseiller.

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée
collectivité affiliée

CONTACT
guichet.employeur@cdg25.org
03 81 99 36 30

TARIFICATION
inclus dans la cotisation

cdg DOUBS Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

UN EXPERT DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES POUR CONSEILLER LES AGENTS

Le référent déontologue donne tous conseils utiles aux agents en matière de prévention des conflits d'intérêts mais également d'impartialité, de neutralité, d'intégrité et de dignité dans l'exercice des fonctions, de laïcité, de secret et de discrétion professionnels, à propos du devoir de réserve et de la liberté d'expression, ainsi que de l'obéissance ou la désobéissance hiérarchique.

Il recueille également les signalements éthiques faits par des éventuels « lanceurs d'alerte ».

Le référent déontologue donne également son avis aux employeurs publics en cas de doute sérieux sur la compatibilité des fonctions dans le cadre d'un projet de réintégration d'un agent, de départ vers le secteur privé, de reprise ou de création d'entreprise.

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Une solution clé en main : un seul interlocuteur qui gère pour votre compte l'ensemble des démarches de la saisine jusqu'à la délivrance de l'avis
- Une équipe de référents déontologues experts et polyvalents choisis en raison de leur expérience et de leurs compétences
- Un conseil personnalisé et confidentiel
- Une saisine simple et dématérialisée

Conseils et avis déontologiques

ETHIQUE
PUBLIQUE

CONSEILS ET AVIS

DÉONTOLOGIQUES (ÉLUS)

Un expert des règles déontologiques
pour conseiller les élus

cdg Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DOUBS

CONSEILS ET AVIS DÉONTOLOGIQUES (ÉLUS)

Chaque élu local doit pouvoir
consulter un référent
déontologue chargé de
lui apporter tout conseil
utile au respect des principes
déontologiques consacrés
par la charte de l'élu local
inscrite depuis 2015 à l'article
L.111-1-1 du code général
des collectivités territoriales

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée ✓
collectivité affiliée ✓

CONTACT

deontologue@cdg25.org

TARIFICATION

Collectivité affiliée :
facturation à l'acte
Collectivité non
affiliée :
facturation à l'acte

cdg Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DOUBS

UN EXPERT DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES POUR CONSEILLER LES ÉLUS

Le référent déontologue accompagne les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver. Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts. Le référent déontologue peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats.

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Une solution clé en main : un seul interlocuteur qui gère pour votre compte l'ensemble des démarches de la saisine jusqu'à la déliurance de l'avis
- Une équipe de référents déontologues experts et polyvalents choisis en raison de leur expérience et de leurs compétences
- Un conseil personnalisé et confidentiel
- Un conseil impartial et indépendant
- Une saisine simple et dématérialisée

cdg Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DOUBS

Évolution professionnelle

RECRUTEMENTS & ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

**CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE
ET ACCOMPAGNEMENT AUX MOBILITÉS**

Accompagnez vos agents dans leur projet de mobilité professionnelle

cdg DOUBS Centre de Gestion FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

**CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE
ET ACCOMPAGNEMENT AUX MOBILITÉS**

ACCOMPAGNEZ VOS AGENTS DANS LEUR PROJET DE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Un agent souhaite changer de métier, évoluer, préparer une reconversion, une mobilité professionnelle ou anticiper une situation d'usure professionnelle. Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement personnalisé proposé à tout agent public souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.

Afin d'aider les agents dans la construction de leurs parcours professionnels, le centre de gestion propose un accompagnement individualisé réalisé par un conseiller en évolution professionnelle formé.

Dans ce cadre, différentes prestations sont proposées :

- le conseiller en évolution professionnelle informe et oriente les agents. Son rôle consiste à conseiller l'agent sur son projet de mobilité et/ou nouveau projet professionnel. La collectivité ne sera pas informée de la démarche engagée par son agent ;
- le conseiller en évolution professionnelle propose un accompagnement personnalisé à l'élaboration d'un projet professionnel à la demande de la collectivité. Il s'effectue dans le cadre d'une convention d'accompagnement élaborée entre l'employeur, l'agent et le centre de gestion. L'accompagnement se décompose en trois étapes : diagnostic de la situation professionnelle de l'agent, définition d'un projet professionnel réaliste et mise en œuvre du projet.

BÉNÉFICIAIRES

- collectivité non affiliée ✓
- collectivité affiliée ✓

CONTACT

mobilttes@cdg25.org
03 81 99 36 31

TARIFICATION

Inclus dans la cotisation (conseil mobilttes)
Facturation à l'acte

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Un conseiller en évolution professionnelle formé
- Un accompagnement personnalisé
- La découverte d'autres environnements professionnels (périodes d'immersion)
- La construction d'un parcours de mobilité
- L'anticipation et la planification : prévenir des éventuelles difficultés de mise en œuvre

cdg DOUBS Centre de Gestion FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Protection sociale complémentaire

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
AU TRAVAIL

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Proposez à vos agents
des assurances complémentaires
contre les aléas de santé

cdg Centre de Gestion
DOUBS FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Les aléas de santé exposent les agents à des risques financiers majeurs. Afin d'aider les agents à mieux se soigner et ne pas risquer la précarité, l'employeur peut les aider financièrement à accéder à une assurance complémentaire santé et à garantir notamment le maintien de leur salaire en cas de maladie.

BÉNÉFICIAIRES

- collectivité non affiliée ✓
- collectivité affiliée ✓

CONTACT
guichet.employeur@cdg25.org
03 81 99 36 30

TARIFICATION

Collectivités affiliées :
inclus dans la cotisation
Collectivités non affiliées :
facturation à l'acte

cdg Centre de Gestion
DOUBS FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

PROPOSEZ À VOS AGENTS DES ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES CONTRE LES ALÉAS DE SANTÉ



Cette participation est cependant réservée aux contrats dont la solidarité a été attestée par un système de labellisation ou dans le cadre d'une procédure de sélection aboutissant à une convention de participation. Les collectivités peuvent déléguer la sélection des contrats au centre de gestion.

Tous les 6 ans (durée des conventions de participation), le centre de gestion sollicite l'ensemble des collectivités sur leur souhait de s'associer à la consultation en vue de sélectionner un contrat de complémentaire santé et un contrat de prévoyance. Puis, il lance la procédure dans le respect de la réglementation spécifique, analyse les offres, négocie et enfin sélectionne la meilleure offre.

Les contrats retenus sont présentés aux collectivités et aux agents qui sont libres d'y adhérer.

L'adhésion de la collectivité implique une participation financière de l'employeur pour aider l'agent à adhérer. Tout au long de la vie des contrats, le centre de gestion assure un suivi et conseille les collectivités et leurs agents.

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Des contrats qui répondent aux critères de responsabilité et de solidarité
- Des solutions adaptées aux besoins des agents publics territoriaux
- Une mutualisation départementale qui gomme les aléas locaux
- Une plus grande stabilité des tarifs sur la durée du contrat
- Une représentativité affirmée auprès des acteurs





Vos questions

Nos réponses



2

Une tarification ajustée



Les cotisations

Le taux est **défini annuellement** par le conseil d'administration du CDG25 avant le 30 novembre pour application à partir du 1er janvier de l'exercice suivant

cotisation = masse des rémunérations* X taux applicable au 1er janvier N

** telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale au titre de l'assurance maladie*

Liquidation et versement de la cotisation :

- collectivités \geq 11 agents : **mensuellement**
- collectivités $<$ 11 agents : **trimestriellement**

Les taux de cotisations 2024

LE SOCLE

Une aide au quotidien pour la gestion des RH

- Assistance juridique statutaire
- Liste d'aptitude suite à promotion interne
- Gestion du crédit temps syndical
- Assistance à la fiabilisation des comptes individuels
- Bilan des ressources humaines
- Conseil médical
- Secrétariat des instances
- Prise en charge des FMPE
- Concours et examens professionnels
- Conseil mobilité
- Conseil en évolution professionnelle
- Promotion de l'emploi
- Publicité des créations vacances et offres d'emploi
- CVthèque,
- Informations sur les modalités de recrutement
- Conseils et avis déontologiques (agents)

 **0,80%** (0,70%)

Un rééquilibrage des cotisations

L'ASSISTANCE RH +

Des services complémentaires

- Conseil en gestion de situations complexes
- Assistance à la gestion des dossiers de retraite
- Médiations préalable obligatoire
- Gestion des allocations chômage
- Bilan des ressources humaines
- Accompagnement procédures de recrutement
- Dispositif de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- Protection sociale complémentaire

 **0,75%** (0,85%)

LA SANTÉ AU TRAVAIL

Un accompagnement sur la prévention et la santé

- Médecine préventive pluridisciplinaire
- Conseil en prévention
- Inspection en santé et en sécurité au travail
- Évaluation des risques
- Reclassement et maintien dans l'emploi
- Ergonomie du travail
- Protection sociale complémentaire

 **0,51%** (0,41%)

Une tarification ajustée

2,06% (1,96%)

La déclaration des cotisations

Jusqu'au 31 décembre 2023

N° de bordereau : COTIS251082/12-2022
 Budget annexe :
 Périodicité :
 Date de règlement :
 Date de mandatement :
 Période concernée :
 Total général réglé :

	Taux	CNRACL	Régime général	Autre Cas	Libelle Assiette 4	Totaux
Montants Effectif Equivalent temps plein		<input type="text" value="74 657.18"/>	<input type="text" value="254 184.48"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	
		<input type="text" value="30"/> *	<input type="text" value="231"/> *	<input type="text" value="0"/> *	<input type="text" value="0"/> *	
Taux obligatoire	<input type="text" value="0.70"/>	<input type="text" value="522.60"/>	<input type="text" value="1 779.29"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	2 301.89
Taux Additionnel	<input type="text" value="0.85"/>	<input type="text" value="634.59"/>	<input type="text" value="2 160.57"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	2 795.16
Taux médecine préventive	<input type="text" value="0.26"/>	<input type="text" value="194.11"/>	<input type="text" value="660.88"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	854.99
Taux Service prévention	<input type="text" value="0.15"/>	<input type="text" value="111.99"/>	<input type="text" value="381.28"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	493.27
Forfait annuel	<input type="text" value="0.00"/>					
<input type="button" value="Calculer le total"/>					Total Bordereau :	6 445.31

A partir du 1^{er} janvier 2024

N° de bordereau : COTIS251082/12-2022
 Budget annexe :
 Périodicité :
 Date de règlement :
 Date de mandatement :
 Période concernée :
 Total général réglé :

	Taux	CNRACL	Régime général	Autre Cas	Libelle Assiette 4	Totaux
Montants Effectif Equivalent temps plein		<input type="text" value="74 657.18"/>	<input type="text" value="254 184.48"/>	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>	
		<input type="text" value="30"/> *	<input type="text" value="231"/> *	<input type="text" value="0"/> *	<input type="text" value="0"/> *	
Taux unique	<input type="text" value="2.06"/>	<input type="text" value="1 537.94"/>	<input type="text" value="5 234.55"/>			6 772.49
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="button" value="Calculer le total"/>					Total Bordereau :	6 772.49

e.magnus paie : modification des taux

 *Liste des constantes pour l'établissement*

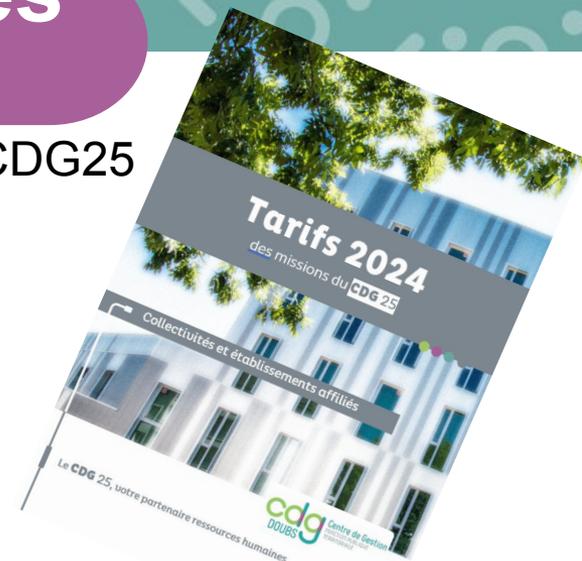
Constante	Valeur
CDG, Cotis. Spécifique	0.000
CDG, Hygiène et sécurité	0.000
CDG, Médecine préventive	0.000
Centre de Gestion, taux patronal	2.060
Centre de Gestion, taux patronal additionnel	0.000
URSSAF, accident invalidité taux patronal	1.810
URSSAF, Accident invalidité aide à domicile	0.000



[Consultez la procédure de l'ADAT pour actualiser les taux à compter du 01/01/2024](#)

Les missions complémentaires à l'acte

Une grille tarifaire fixée par le conseil d'administration du CDG25
 Une facturation globale et détaillée



APPUI ET CONSEILS RH

Conseil et assistance contentieux, Réalisation d'enquêtes administratives Conseil en organisation / audit RH	200€/demi-journée ; 400€/jour
Assurance statutaire	0 à 2000 €
Médecine agréée et de contrôle	20€ à 26€/dossier
Réalisation des paies	8 €/ paie agent 4€ / paie élu Frais d'entrée des données, paramétrage, etc. : 40 € / dossier paie

RECRUTEMENTS ET EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Agence d'intérim	6% appliqués sur la rémunération et charges sociales - forfait minimal de 15 €
Conseil en recrutement	91 €/test (mise en situation professionnelle)
Bilan parcours professionnel / plan de développement	50 €/heure

Conseils et avis déontologiques (élus)

ETHIQUE PUBLIQUE

97€/saisine traitée par un référent déontologue ; 257€/saisine traitée par un collège de référents déontologues

Psychologie du travail (groupe de parole, analyse des pratiques, débriefing post traumatique, ...)

70 €/heure

SANTE ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL



Vos questions

Nos réponses



3

Une adhésion simplifiée



Une convention cadre unique

Convention cadre

d'adhésion aux missions complémentaires du centre de gestion

Collectivités et établissements affiliés

cdg Centre
FONCTION
DOUBS TERRITOIRE

Le **CDG 25**, votre partenaire ressources humaines

Règlement

des missions complémentaires du **CDG 25**

Collectivités et établissements affiliés

Edition 2024

cdg Centre de Gestion
DOUBS FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

Le **CDG 25**, votre partenaire ressources humaines

2 étapes pour bénéficiaire des missions

1

DÉLIBÉRATION

... afin d'autoriser l'adhésion aux missions proposées par le CDG25 et la signature de la convention cadre.

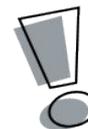


[Téléchargez le modèle](#)

2

SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE

Valable pour une durée de 6 ans renouvelable, cette convention-cadre vous permet de déclencher à tout moment la(les) mission(s) de votre choix.



La convention vous a été adressée par courrier fin octobre

Les missions sont ensuite déclenchées :

- pour certaines dès la signature de la convention ;
- pour d'autres, en sus, sur demande expresse et le cas échéant par l'acceptation du devis proposé par le CDG25.



Vos questions

Nos réponses



4

Un partenariat renouvelé



Une posture réaffirmée

« Le CDG25 se veut au plus près de ses territoires, mais aussi au plus près des besoins, des attentes et adapte son activité dans un contexte d'évolutions et de changements »



Se rencontrer régulièrement
(se connaître,
prendre le temps)



Innovover
(moderniser les pratiques, fluidifier les échanges, développer de nouveaux services)



Miser sur l'intelligence collective
(être à l'écoute, réfléchir ensemble, co-construire, évaluer)



Viser au plus juste
(adéquation de l'offre de service aux besoins des collectivités)

Un guichet employeur unique



Un **point d'entrée unique** pour toute demande, question, besoin... sans renvoyer sur de multiples interlocuteurs



Un accueil **personnalisé** et des solutions **adaptées**



Un conseil et des **solutions utiles, pragmatique et fiable**, dans un délai raisonnable



Une **traçabilité de la demande** et une identification des acteurs



Une **approche transversale** à tous les services



Une **facilitation et un allègement** du quotidien des employeurs

En pratique

- Apporter une **réponse de 1er niveau** (càd les quelques éléments de réponse, le cas échéant avec indication des étapes à respecter)
- Proposer un **accompagnement plus complet** (projets d'actes, de rapports, de délibération....)
- Faire le **relais en interne** et s'assurer de la mise en œuvre

La saisine

- Une **ligne téléphonique** dédiée aux employeurs
03.81.99.36.30
- Une **boîte mail** spécifique
guichet.employeur@cdg25.org
- Un **formulaire** de saisine sur notre site internet
- Saisine par **tout autre canal** (retours internes à la suite de rencontres de terrain)

A venir fin 2024 :
une application de gestion de la relation « clients »

Un partenariat renforcé



1 Création d'un « Club Utilisateurs » :

Des moments d'échanges, de réflexion pour élaborer et/ou adapter les services mobilisables



2 Activation ou intégration dans les réseaux professionnels :

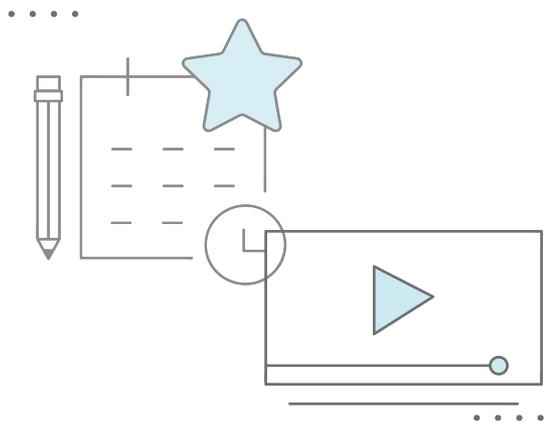
Réseau des DGS, des Secrétaires de Mairie, des référents RH... pour mieux partager l'actualité, les informations et bénéficier des retours du terrain





Vos questions

Nos réponses



RENDEZ-VOUS LE 11 JANVIER POUR UN
PROCHAIN WEBINAIRE ANIMÉ PAR LES
ÉQUIPES DU CENTRE DE GESTION

RETROUVEZ [TOUS NOS WEBINAIRES](#)

Le centre de gestion,
votre partenaire RH

